HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org

Objet: Résolution 56/8 – Droits de l'homme et changements climatiques

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'attirer leur attention sur la <u>résolution 56/8</u> intitulée "Droits de l'homme et changements climatiques" adoptée par le Conseil de droits de l'homme, le 10 juillet 2024. Dans la résolution susmentionnée (paragraphe 19), le Conseil a demandé au Secrétaire Général de consulter les États membres et autres parties prenantes afin de préparer un rapport de synthèse sur les perspectives, les pratiques optimales, les solutions réalistes, les difficultés et les obstacles en lien avec une transition juste et le plein exercice des droits de l'homme, et de le soumettre à sa soixantième session.

Par conséquent, le bureau serait reconnaissant de recevoir tout renseignement pertinent en vue de la préparation de ce rapport **au plus tard le 30 décembre 2024** par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : ohchr-registry@un.org en copiant ohchr-right2environment@un.org.

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme invite les États membres à répondre, le cas échéant, au questionnaire ci-joint dans leurs contributions. Pour des raisons environnementales, les soumissions électroniques d'un maximum de 5 pages sont encouragées. Veuillez soumettre vos contributions en format MS Word ou tout autre format compatible dans l'une ou l'autre des langues de travail officielles des Nations Unies (français ou anglais). Les contributions reçues seront mise en ligne sur notre site internet.

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève.

Genève, le 23 septembre 2024



Questionnaire relatif à la résolution 56/8 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et les changements climatiques (transition juste)

- 1. Veuillez partager des <u>exemples concrets et des récits</u> décrivant les perspectives, les pratiques optimales, les solutions réalistes, les difficultés et les obstacles en lien avec une transition juste et le plein exercice des droits de l'homme, y compris, mais sans s'y limiter, les droits à la santé, à un environnement propre, sain et durable, à l'égalité et à la non-discrimination, à un travail décent et à l'accès à la justice et à un recours.
- 2. Veuillez partager des informations sur toute <u>législation</u>, <u>politique publique</u>, <u>stratégie</u>, <u>plan d'action et pratique</u> de votre gouvernement pour promouvoir le plein exercice des droits de l'homme dans le contexte d'une transition juste, y compris en référence aux contributions déterminées au niveau national et aux plans nationaux d'adaptation. Veuillez décrire comment les droits de l'homme, en particulier le droit du travail et le droit à la sécurité sociale, ont été intégrés dans les processus de transition juste dans votre pays (par exemple en ce qui concerne les différents secteurs économiques, la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme et les systèmes de protection sociale).
- 3. Veuillez décrire comment des mesures de transition juste affectent et peuvent garantir les droits et/ou l'inclusion des groupes, acteurs, communautés et Peuples concernés, notamment les Peuples Autochtones, les femmes et les filles, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les travailleurs y compris les travailleurs informels, les migrants, les générations futures, les défenseurs des droits humains en matière environnementale et les personnes vivant dans la pauvreté et d'autres personnes en situation de vulnérabilité, en tenant également compte de l'intersectionnalité.
- 4. Veuillez décrire les mécanismes pertinents visant à assurer <u>la justice</u>, <u>l'équité et la responsabilité</u> dans le contexte de transition juste, ainsi que les moyens de mise en œuvre et le financement.
- 5. Veuillez décrire comment le rôle du <u>dialogue social</u> peut assurer une transition juste pour toutes et tous, notamment par la participation des organisations d'employeurs et des syndicats aux consultations concernant les cadres juridiques et politiques s'appuyant sur les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail.
- 6. Veuillez fournir des <u>recommandations</u> sur les actions pertinentes à prendre aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris en ce qui concerne la <u>coopération internationale</u>. Veuillez identifier des transformations juridiques, politiques et économiques spécifiques qui peuvent faciliter une transition juste.
- 7. Veuillez fournir des informations sur toutes <u>données</u>, <u>analyses et évaluations</u> pertinentes concernant les droits de l'homme et une transition juste.
- 8. Veuillez fournir <u>toute information supplémentaire</u> que vous jugez utile pour soutenir une transition juste qui favorise le plein exercice des droits de l'homme.